



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

RM/JCS

P.V. PETI 28
P.V. CMT 12
P.V. ECEAT 26
P.V. AIEFH 21
P.V. ECOPC 21

Commission des Pétitions

Commission des Classes moyennes et du Tourisme

**Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire**

**Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les
femmes et les hommes**

**Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et
de l'Espace**

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2020

Ordre du jour :

1. Suites relatives au débat public du 12 novembre 2019 au sujet de la pétition publique 1319 – « Recht auf Leitungswasser / The right for tap water / Droit à l'eau du robinet »
2. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme

M. André Bauler, M. François Benoy, M. Georges Engel, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth, M. Marco Schank, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, Mme Cécile Hemmen, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Fernand Etgen, remplaçant M. Guy Arendt
M. Pim Knaff, remplaçant Mme Carole Hartmann

M. Lex Delles, Ministre des Classes moyennes
Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Colabianchi, membre de la Commission des Pétitions

Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, Mme Stéphanie Empain, Mme Carole Hartmann, membres de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme

M. Carlo Back, Mme Stéphanie Empain, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. Charles Margue, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. Suites relatives au débat public du 12 novembre 2019 au sujet de la pétition publique 1319 – « Recht auf Leitungswasser / The right for tap water / Droit à l'eau du robinet »

Après quelques paroles de bienvenue et d'introduction, Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt (CSV) rappelle le contexte dans lequel se situe la présente réunion, à savoir les suites à donner au débat public du 12 novembre 2019 au sujet de la pétition publique n°1319. Après avoir noté la pluridisciplinarité de la thématique de la pétition, ayant conduit à la convocation d'une réunion jointe regroupant cinq commissions parlementaires différentes, elle résume brièvement l'objet de ladite pétition, le succès rencontré par cette dernière (5.114 signatures), de même que la teneur des débats de

novembre dernier¹. Elle passe ensuite la parole aux représentants gouvernementaux en leur demandant de bien vouloir détailler les avancées réalisées en la matière depuis le débat public.

Après avoir relevé l'importance de la thématique soulevée par la pétition n°1319, Monsieur Lex Delles fait savoir que le Gouvernement luxembourgeois a entamé des réflexions sur les actions pouvant être réalisées. Ainsi :

- Fin janvier 2020, Monsieur le Ministre des Classes moyennes, Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et Madame la Ministre de la Protection des consommateurs se sont réunis pour discuter de la mise en place d'un système de carafes d'une contenance de 0,5 litre ou de 1 litre, de la création d'une marque et de l'attribution d'un nom et d'un logo afin de donner une identité à l'eau potable, ainsi que de l'établissement d'un budget pour l'année en cours.
- Début février, les responsables ministériels ont organisé une réunion avec des représentants de l'Association luxembourgeoise des services d'eau (Aluseau). Il a, dans ce cadre, été convenu que le logo légèrement modifié de l'Aluseau pourrait être utilisé sur les carafes d'eau et qu'une campagne d'information sur la qualité de l'eau potable serait organisée.
- Mi-février, une réunion ayant pour objet l'élaboration d'un cahier des charges s'est tenue.
- L'organisation de réunions subséquentes a dû être stoppée à cause de la pandémie de Covid-19 et, de ce fait, le lancement de la campagne d'information a, par la force des choses, été reporté de quelques mois.

Monsieur le Ministre évoque en outre l'élaboration d'une charte dans un but d'information et de sensibilisation du secteur, ainsi que de promotion auprès des consommateurs et des distributeurs.

Madame Taina Bofferding explique que le rôle du Ministère de l'Intérieur en la matière se résume à l'approbation des règlements-taxes qui sont pris par les communes. Elle donne à cet égard à considérer que la loi du 20 juillet 2017 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau a introduit un quatrième schéma de tarification, à savoir le secteur de l'Horesca, en sus du secteur des ménages, du secteur industriel et du secteur agricole. Les communes ont donc dorénavant la possibilité d'accorder un tarif réduit aux hôteliers, restaurateurs, cafetiers et campings.

Madame Carole Dieschbourg informe que la directive-cadre sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (dite « directive relative à l'eau potable ») vient d'être révisée et devra donc être prochainement transposée dans notre législation nationale. La directive prévoit que les États membres devront continuer à déployer des efforts pour améliorer l'accès à l'eau potable. Afin de promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet, ils devront veiller à ce que des équipements (robinets ou fontaines à eau) soient mis en place dans les lieux publics. Les États membres pourront décider de prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet, par exemple en lançant des campagnes d'information à l'intention des citoyens ou en encourageant la mise à disposition, à titre gratuit ou moyennant des frais peu élevés, d'eau du robinet dans le secteur de l'Horesca. Par ailleurs, les États membres devront veiller à ce que le public ait accès de manière transparente à des informations sur la qualité de leur eau potable.

Madame la Ministre donne à considérer que, dans le cadre de la transposition de cette directive, le Luxembourg devra décider si, oui ou non, une obligation de mise à disposition d'eau du robinet dans le secteur de l'Horesca sera instaurée. Il devra en outre être décidé si cette mise à disposition constituera un service gratuit ou payant.

L'oratrice rappelle également que l'eau du robinet est de qualité optimale et que ses normes de potabilité sont bien souvent meilleures que celles de l'eau minérale. Elle ajoute que de nombreux efforts ont été consentis en ce sens au cours des dernières années, notamment par

¹ Pour les détails exhaustifs de ces débats, il est prié de se référer au procès-verbal afférent.

les communes. Elle évoque dans ce contexte le label « *Drëpsi, mir schaffe fir proppert Drénkwaasser* », décerné chaque année aux communes et syndicats de communes pour leurs efforts dans le domaine de la gestion de l'eau potable. D'où la volonté d'organiser cet automne une campagne de sensibilisation pour rappeler au consommateur la qualité de notre eau du robinet.

Madame la Ministre précise pourtant que, même si l'eau potable en tant que produit final est d'excellente qualité, les sources d'eau potable ne le sont pas forcément (présence de pesticides, de nitrates, ...) ; l'eau doit donc être traitée afin de la rendre consommable. Il faut veiller de manière préventive à réduire les coûts de ces traitements et, partant, veiller à la désignation de zones de protection des eaux destinées à la consommation humaine.

*

Suite à ces différentes interventions, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Concernant la qualité de l'eau du robinet

À l'instar de Madame Carole Dieschbourg, plusieurs intervenants soulignent l'excellente qualité de l'eau du robinet au Luxembourg. Madame Nancy Arendt rappelle d'ailleurs que, lors du débat public du 12 novembre 2019, il avait été communiqué que quelque 5.000 contrôles de l'eau potable sont effectués annuellement au Grand-Duché. L'eau est donc davantage contrôlée que d'autres produits alimentaires.

Pour ce qui est de la présence éventuelle de plomb dans l'eau du robinet, celle-ci est due au fait qu'une partie du réseau de distribution de l'eau à travers le pays a plus de 50 ans et qu'il existe encore certaines canalisations en plomb. Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable signale que 7,3% des ménages luxembourgeois possédaient un raccordement avec du plomb en 1992. Au cours des dernières années, les infrastructures du réseau de distribution ont massivement été renouvelées et les canalisations en plomb remplacées par une tuyauterie en polyéthylène. De la sorte, la présence de plomb dans l'eau du robinet est devenue totalement marginale.

Pour ce qui est de la présence de chlore dans l'eau du robinet, il est précisé que la chloration est un moyen simple et efficace pour désinfecter l'eau en vue de la rendre potable. Il est dans ce contexte nécessaire de trouver un compromis entre une bonne protection bactériologique et un « goût de chlore » limité, celui-ci ne plaisant pas aux consommateurs.

Concernant l'éventuelle mise à disposition gratuite des carafes d'eau dans le secteur de l'Horesca

Madame Nancy Arendt rappelle que les pétitionnaires souhaitent prioritairement que de l'eau du robinet soit mise à disposition des clients du secteur de la restauration, mais qu'ils ne revendiquent pas que cette mise à disposition soit effectuée à titre gratuit. Lors du débat public de novembre dernier, les pétitionnaires avaient aussi indiqué que leur objectif n'est pas de remplacer l'eau en bouteille par des carafes, mais d'offrir un service complémentaire, tout en soulignant l'importance de l'aspect écologique, la consommation de l'eau du robinet étant jusqu'à 100 fois plus respectueuse de l'environnement que celle de l'eau minérale. L'eau en carafe devrait donc explicitement figurer sur les cartes des restaurants, des cafés et des bars. Plusieurs intervenants confirment être également d'avis que les carafes d'eau du robinet pourraient être facturées aux clients, mais que le prix devrait être minime (coûts liés au prix de l'eau et au service afin de couvrir les frais du restaurateur, ainsi que, le cas échéant, une éventuelle marge). Dans ce contexte, Madame Simone Beissel (DP) estime que les clients n'auraient vraisemblablement aucun problème à accepter une telle facturation, d'autant plus que bien des pays étrangers exercent des pratiques similaires (ex : facturation du pain et des couverts). Il est par ailleurs également rappelé que les pétitionnaires revendiquent qu'une mise à disposition de l'eau du robinet soit imposée par une loi, comme c'est le cas dans d'autres

pays (France, Autriche) et que cette loi devrait fixer les modalités, à savoir qu'il ne devrait pas être permis pour un client de s'installer pendant plusieurs heures sur une terrasse en ne buvant que de l'eau du robinet.

*

Messieurs François Benoy et Marc Hansen (déi gréng) se déclarent d'accord avec les revendications des pétitionnaires et sont d'avis qu'elles sont très facilement transposables dans la pratique. Ils apprécient le fait qu'une campagne sera organisée auprès de l'Horeca afin de promouvoir la distribution des carafes d'eau potable et afin d'informer les professionnels du secteur des meilleures méthodes pour garantir le respect de toutes les normes sanitaires en vigueur

Madame Simone Beissel est d'avis qu'il faudra garantir que la qualité de l'eau potable servie dans les carafes soit la même partout dans le pays ; elle se demande dans quelle mesure une telle unicité pourrait être garantie alors que les sources d'eau potable sont multiples et que, par la force des choses, la composition de l'eau potable est différente dans les différentes communes, et parfois même au sein d'une même commune. Elle insiste à cet égard sur l'importance de la transparence de l'information sur la provenance de l'eau du robinet qui sera fournie aux consommateurs. Les représentants gouvernementaux expliquent qu'il est prévu que les futures carafes d'eau soient équipées d'un code QR, l'objectif étant d'informer « en direct » les consommateurs sur la qualité et la provenance de l'eau potable

Madame Simone Beissel évoque également l'importance d'enseigner aux enfants et aux jeunes la valeur de l'eau potable ; il faut en outre éduquer cette population afin de renforcer sa confiance dans la qualité de l'eau du robinet.

Monsieur André Bauler (DP) s'interroge sur les contrôles qui devront être effectués afin de vérifier si les carafes d'eau servies aux clients sont fraîches et ne contiennent pas de l'eau qui y stagne depuis plusieurs heures. Un représentant du Ministère des Classes moyennes explique à cet égard que l'on se trouvera dans un contexte classique de respect des normes sanitaires et d'hygiène, semblable pour tous les produits alimentaires. Des contrôles réguliers et des prélèvements seront effectués afin de s'assurer du respect des normes de base de la sécurité alimentaire.

Tout en soutenant l'initiative de la pétition sous rubrique, Monsieur Aly Kaes (CSV) rappelle qu'en milieu rural, il revient plus cher qu'en zone urbaine de produire et de transporter l'eau de qualité identique jusqu'au consommateur final (notamment à cause des distances entre les différents lieux à approvisionner). Il plaide donc pour un prix unique de l'eau au niveau national ; il s'agit selon lui d'un élément social qui n'est pas à négliger. En réponse à cette intervention, Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable rappelle que le Gouvernement a choisi la démarche d'une harmonisation des prix de l'eau selon un schéma prévoyant un prix spécifique pour les ménages, l'industrie, l'agriculture et le secteur de l'Horeca, tout en garantissant la prise en compte des principes de consommateur-payeur et de pollueur-payeur. Pour ce qui est du facteur social évoqué par Monsieur Aly Kaes, Madame la Ministre rappelle que le prix de l'eau du robinet est de toute façon peu élevé et sensiblement moindre que celui de l'eau minérale en bouteille.

Suite à une demande de précision de Madame Nancy Arendt, Madame la Ministre de l'Intérieur informe que les communes ont l'obligation d'intégrer le quatrième schéma de tarification, à savoir le secteur de l'Horeca, dans leur règlement. Elles ont ensuite la possibilité de facturer à ce secteur des prix réduits par rapport au secteur des ménages.

Suite à des questions afférentes de Monsieur Marc Hansen et Madame Nancy Arendt, Monsieur Lex Delles explique que deux campagnes d'information et de sensibilisation différentes sont prévues :

- Une campagne, organisée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, pour renforcer la confiance du consommateur dans la qualité de l'eau potable. Cette campagne devrait débuter en automne 2020.
- Une campagne de sensibilisation pour l'utilisation des carafes d'eau. Cette campagne s'adresse majoritairement aux restaurateurs et cafetiers et devrait débuter au printemps 2021. Il est à cet endroit souligné que, dans une première phase, les restaurateurs et cafetiers devraient recevoir un set de carafes gratuit pour pouvoir lancer le projet.

Monsieur le Ministre précise que les plans « media » pour la réalisation de ces campagnes ne sont, à ce jour, pas encore prévus.

Monsieur Fernand Kartheiser (ADR) propose aux responsables gouvernementaux de s'enquérir de la marche à suivre en la matière auprès des autorités compétentes des pays ayant d'ores et déjà implémenté la distribution de carafes d'eau dans les cafés et restaurants (notamment l'Autriche).

2. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 27 juillet 2020

La Secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp

La Présidente de la Commission des Classes moyennes
et du Tourisme,
Simone Beissel

Le Président de la Commission de l'Environnement, du
Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire,
François Benoy

Le Président de la Commission des Affaires intérieures
et de l'Egalité entre les femmes et les hommes,

Dan Biancalana

Le Président de la Commission de l'Economie, de la
Protection des consommateurs et de l'Espace,
Claude Haagen